

# **T I C E**

**Technologies de l'Information et de la  
Communication dans l'Enseignement**

**Site web du collège  
d'Iracoubo  
Charte de publication**

---

*Y. MARSAUD*

*Mars 2007*



# Sommaire

A propos de cette charte.....	5
I. Présentation du site.....	5
1.Objectifs.....	5
2.Infrastructure du système de publication.....	6
3.Les responsables du site.....	6
4.Statuts des créateurs de contenu.....	7
5.Demande d'inscription en tant que rédacteur de contenu.....	7
II. Respect de la législation.....	7
III. Dispositions particulières.....	8
1.Généralités.....	8
2.Données à caractère personnel.....	8
3.Liens hypertextes.....	9
4.Droit de citation.....	9
5.Publication de photographies de monuments.....	10
6.Publication d'images ou d'illustrations.....	11
Protection de la vie privée, droit d'image : autorisation personnelle.....	12
Protection de la vie privée, droit d'image : autorisation parentale.....	14
Protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : autorisation de publication.....	16
Création d'un lien hypertexte: autorisation du titulaire.....	17
Responsabilité et gestion de contenu: demande de statut de rédacteur.....	18

*Ce document est réalisé à partir de la charte de publication Web du Collège Léonard de Vinci (document original disponible ici: [http://www.clg-witry.ac-reims.fr/article.php3?id\\_article=34](http://www.clg-witry.ac-reims.fr/article.php3?id_article=34), auteur original Sylvain GODME - [sylvain.godme@free.fr](mailto:sylvain.godme@free.fr) -).*

*Quelques modifications mineures y ont été apportées par Yann MARSAUD ([yann.marsaud@ac-guyane.fr](mailto:yann.marsaud@ac-guyane.fr)) afin de correspondre au cas particulier du collège d'Iracoubo.*

*Ces modifications du texte original, concernent la page de garde et la mise en page des annexes, le changement de nom de l'établissement, les objectifs du site, l'infrastructure du système de publication, les en-têtes au nom de Y. MARSAUD pour le corps principal du document, au nom du collège d'Iracoubo pour les documents annexes, la mise à jour de certains liens hypertextes, l'ajout d'un formulaire de demande de statut de rédacteur. Il est en [licence libre LLDD](#) et a été finalisé le 15 mars 2007.*

*La présente charte a été adoptée par le conseil d'administration du collège d'Iracoubo le 30 mars 2007.*

*Les références juridiques utilisées pour sa rédaction sont :*

- Le site Educnet (veille juridique) <http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm>
- La charte du web académique de Guadeloupe  
[http://www.ac-guadeloupe.fr/Cati971/Charte971/Charte\\_Web\\_academique.htm](http://www.ac-guadeloupe.fr/Cati971/Charte971/Charte_Web_academique.htm)
- Le Guide juridique de l'Internet scolaire <http://www.educnet.education.fr/juri/juriscol/default.htm>
- Le site de la CNIL <http://www.cnil.fr>

*Il contient quelques courtes citations provenant de sources toujours indiquées, avec l'aimable autorisation de leur auteur.*

## **I.A propos de cette charte**

Ce document présente rapidement la finalité du site internet du collège d'Iracoubo et en précise les règles à respecter lors de la publication d'articles. Ces règles sont issues des textes de loi en vigueur et font largement appel aux textes ou FAQs existants sur internet sur différents sites (la source est précisée dans le cas d'extraits ou de citations).

Pour une information plus complète, consultez les pages de veille juridique sur le site Educnet (<http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm>)

Ce document peut faire l'objet de modifications (avec préavis aux utilisateurs) décidées par le comité de pilotage du site.

## **I.Présentation du site**

### **1.Objectifs**

Le site web du collège d'Iracoubo a pour objectif de fournir à un public divers, des informations générales sur la vie du collège et des ressources pédagogiques par discipline.

C'est un site interactif dans lequel les visiteurs peuvent librement donner un avis, proposer un commentaire, communiquer avec les auteurs des articles lus (pour les auteurs majeurs).

C'est aussi un site de travail collaboratif puisqu'il fait appel aux contributions des différents acteurs de la vie scolaire parmi lesquels les membres du personnel administratif ou enseignant, les élèves, les parents d'élèves....

Il a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (<http://www.cnil.fr>) , précisant la nature et la finalité des données collectées sur le site. Au moment de leur collecte, la personne qui renseigne des données personnelles est informée sur ses droits (information, accès, rectification, suppression)

Les données personnelles collectées auprès des visiteurs du site public sont facultatives; elles concernent exclusivement le nom, prénom ou un pseudonyme, une adresse e-mail. Elles sont collectées en ligne lors des échanges du forum public lié aux articles publiés, si la personne souhaite s'identifier. Leur durée de conservation est liée à la durée de publication de l'article correspondant. Une modération des forums publics est exercée par les administrateurs du site avant publication de tout message sur le site public.

Les données personnelles collectées auprès des membres rédacteurs ou administrateurs de l'espace privé du site sont obligatoires; elles concernent exclusivement le nom, prénom, éventuellement pseudonyme, une adresse e-mail (facultative); ces données sont recueillies hors ligne (remplissage d'un formulaire papier), mais elles apparaissent sur le site public (signature des articles par leur(s) auteur(s)). Dans le cas particulier des rédacteurs mineurs, seuls le prénom et l'initiale du nom sont collectées (jamais l'adresse email) et apparaissent sur le site public.

## **2. Infrastructure du système de publication**

Le système de publication utilisé est SPIP (Système de Publication Internet Partagée <http://www.spip.net>); c'est un système de gestion de contenu de site web en version GPL (General Public License <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>) basé sur PHP/MySQL.

Il a été choisi pour ses caractéristiques particulières correspondant bien aux exigences requises pour la publication d'un site d'établissement scolaire :

- La séparation des tâches (conception graphique des pages, création de contenu, structuration de ce contenu) et le travail collaboratif
- Une organisation simple (des rubriques, sous-rubriques, des articles et des brèves)
- Une simplicité d'utilisation (un espace privé sur le site pour les rédacteurs, très intuitif, ne nécessitant aucune compétence technique)

Ce système pourra éventuellement être changé, selon les innovations technologiques, afin d'assurer la maintenance et l'efficacité du site.

## **3. Les responsables du site**

Ils sont regroupés ou représentés dans un comité de pilotage qui se réunit régulièrement et dont le rôle est de :

- Statuer sur le contenu du site et l'évolution de celui-ci
- Contrôler le respect de la charte de publication
- Promouvoir le développement du site par un travail collaboratif

Ce comité est composé ainsi :

- un directeur de publication (Le principal du collège)
- un directeur technique (le webmaster du site)
- des représentants administratifs
- des représentants enseignants

Il pourra éventuellement intégrer des représentants de parents et des représentants d'élèves.

## **4. Statuts des créateurs de contenu**

Les créateurs de contenu se voient attribuer un ou plusieurs des statuts suivants :

- Administrateur principal (gère toutes les rubriques du site)
- Administrateur restreint (gère une ou plusieurs rubriques, mais pas toutes)
- Rédacteur (écrit et propose des articles à la publication)

Toutes ces personnes doivent prendre connaissance et accepter de respecter cette charte de publication. Ils sont responsables de la conformité du contenu avec les règles de la charte : chaque administrateur gérant ou co-gérant une (ou plusieurs) rubrique(s) doit impérativement veiller à ce respect.

## **5. Demande d'inscription en tant que rédacteur de contenu**

Pour être rédacteur de contenu (ou administrateur) il suffit d'en faire la demande auprès du chef d'établissement en remplissant le formulaire disponible au secrétariat dont un exemplaire figure en annexe du présent document. Les élèves de l'établissement ne peuvent pas devenir administrateur (la responsabilité de la publication de leur production incombe aux administrateurs qui les encadrent).

## **II. Respect de la législation**

Il est donc tout d'abord rappelé la nécessité de respecter la législation. Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui
- La diffamation et l'injure (atteintes à l'honneur et à la réputation)
- La provocation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- L'incitation à la consommation de substances interdites
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité
- La représentation, reproduction (totale ou partielle) ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme...) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle (atteintes aux droits d'auteur)

## **III. Dispositions particulières**

### **1. Généralités**

- Les publications sur le site web doivent être originales
- Dans le cas contraire, il est possible de faire des citations (voir III. 4) ou une synthèse à partir de documents d'origines diverses à conditions de préciser à chaque fois les sources d'informations originales avec éventuellement des liens vers les pages web correspondantes si elles existent au moment de la rédaction des articles.
- Les articles seront publiés sur le site web du collège d'Iracoubo en licence LLDD (Licence de Libre Diffusion des Documents, voir [http://xxi-spip.ac-reims.fr/clg-witry/article.php3?id\\_article=7](http://xxi-spip.ac-reims.fr/clg-witry/article.php3?id_article=7))
- Tout rédacteur doit avoir pris connaissance de la présente charte de publication et s'engage à respecter les règles qui y sont fixées (cette charte est également consultable dans la rubrique **A propos...** du site du collège <http://www.college-iracoubo.fr>)
- Aucune publicité à caractère commercial ne sera admise, ni dans les articles eux-mêmes, ni dans les liens hypertextes directs qu'ils contiennent au moment de leur mise en ligne.
- Concernant les rédacteurs mineurs, le représentant légal doit avoir pris connaissance de cette charte et autorisé par la signature d'un document annexe, la publication d'articles dont le mineur est l'auteur ou le co-auteur.

### **2. Données à caractère personnel**

#### **« Droit européen**

Afin d'être en accord avec les directives européennes (Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995) chaque personne doit donner un accord écrit si des données à caractère personnel sont publiées sur le Web.

Données à caractère personnel : toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (personne concernée).

Est réputée identifiable : une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique culturelle ou sociale. »

Source : [http://www.ac-guadeloupe.fr/Cati971/Charte971/Charte\\_Web\\_academique.htm](http://www.ac-guadeloupe.fr/Cati971/Charte971/Charte_Web_academique.htm)

#### **Données nominatives**

Tout rédacteur signe ses publications par un pseudonyme ou son nom et prénom. Il peut même fournir une adresse e-mail permettant un contact direct avec les visiteurs du site.

Dans ce cas, il est conseillé de créer une boîte aux lettres électronique spécifique à cet usage sur le site education de la Poste (<http://education.laposte.net>). Si le rédacteur est mineur et s'il possède déjà une adresse électronique, celle-ci ne doit pas figurer sur le site : un contact direct avec un visiteur du site est interdit dans le cadre de la protection du mineur.



### **Droit d'image**

Toute personne a le droit de disposer comme elle le souhaite de son image. Toute reproduction de l'image d'une personne sans son consentement (ou celui des deux parents si elle est mineure) est interdite. Il faut donc, pour publier une photographie contenant l'image d'une personne, avoir son autorisation écrite (voir en annexe les formulaires « Protection de la vie privée, droit d'image : -autorisation personnelle et parentale- » pour une personne mineure; « -autorisation personnelle- » pour une personne majeure).

« S'agissant de la photographie représentant une manifestation sportive, la demande d'autorisation ne devrait pas s'imposer dès lors que les personnes présentes se sont volontairement exposées dans un lieu et dans des circonstances qui rendent inévitables la prise et la diffusion de photographies de presse.

L'école doit toutefois s'assurer que les personnes photographiées ne se trouvent pas atteintes dans le respect de leur vie privée. Ces dernières ont le pouvoir, même pour des photographies prises lors d'une manifestation sportive, de s'opposer à la publication de l'image les représentant, dès lors qu'elles apparaissent comme étant le sujet de la photographie. »

Source : <http://www.educnet.education.fr/echanges/faq.htm>  
Direction de la technologie – Pierre Perez

Des informations actualisées concernant les droits sur ces divers types de données sont disponibles sur <http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm>

### **3.Liens hypertextes**

Les liens hypertextes vers d'autres sites sont autorisés dès lors qu'ils pointent vers des sites respectueux de la législation (cf II), et qu'ils soient en rapport avec les sujets traités par les articles dans lesquels ils figurent, mais sans but lucratif ou publicitaire.

D'autre part, il faut prévenir le titulaire du site cible et lui demander s'il accepte que ce lien figure sur le site de l'établissement, et le cas échéant, respecter les conditions de présentation demandés par ce titulaire (voir le formulaire « Création d'un lien hypertexte vers un site web tiers : Autorisation du titulaire » en annexe).

**Cette demande n'est pas requise pour les références à des sites institutionnels relevant du ministère de l'éducation nationale (Educnnet par exemple).**

### **4.Droit de citation**

Il est parfois nécessaire lors de l'écriture d'articles ou de synthèses de faire un résumé comportant des citations provenant de documents originaux.

« L'exception pour courte citation suppose que les citations soient brèves et justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées.

Elle suppose le respect du droit moral de l'auteur, dont, en particulier, la mention du nom de l'auteur et, d'autre part, l'indication de la source dont la citation est issue. Le droit français n'a pas quantifié la brièveté de la citation. Elle est interprétée sur le critère du raisonnable et de façon restrictive par comparaison avec l'oeuvre citée. Elle ne doit pas être trop longue pour ne pas dissuader le public de consulter l'oeuvre première. Mais elle doit être suffisamment longue pour ne pas entraîner un détournement de l'oeuvre par rapport à son sens premier (risque, en

ce cas, d'atteinte au droit moral de l'auteur). »

....

.....

« L'illustration d'un site Web à partir de textes de littérature implique :

- la reproduction des oeuvres par numérisation, ce qui nécessite une autorisation écrite spécifique à ce titre ;
- la communication au public de ces oeuvres sur Internet qui nécessite d'obtenir l'autorisation écrite au titre du droit de représentation.

Si la reproduction consiste seulement en une citation, elle peut bénéficier de l'exception de courte citation qui évite de demander une quelconque autorisation mais dont les conditions d'utilisation sont étroitement encadrées. L'exception pour courte citation peut jouer dans les cas suivants :

- la page dans laquelle les courtes citations sont incorporées constitue en elle-même une oeuvre seconde (caractérisée par une forme originale)
- l'insertion des citations est faite dans un but critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information.
- le nom de l'auteur et de la source dont elles sont issues sont expressément mentionnés dans l'oeuvre citante .
- elles sont assez courtes pour ne pas dissuader l'internaute d'acheter et de lire l'oeuvre citée ; elles doivent au contraire l'inciter à acquérir l'ouvrage cité.
- elles sont choisies de manière à ne pas déformer (altérer) l'esprit de l'oeuvre citée, sous peine d'atteinte au droit moral de l'auteur premier. »

Source : <http://www.educnet.education.fr/echanges/faq.htm>  
Direction de la technologie – Pierre Perez

## **5. Publication de photographies de monuments**

« Les architectes du bâtiment public sont des créateurs dont les oeuvres relèvent du droit d'auteur. Ils ont le droit de poursuivre toute reproduction ou représentation de leurs oeuvres sans autorisation préalable.

La question ne se pose pas pour les monuments historiques, puisque le droit d'auteur des architectes est depuis longtemps tombé dans le domaine public.

L'école peut donc, dans ce cas se passer de l'autorisation des architectes et, d'une manière générale, se dispenser de l'autorisation du créateur décédé depuis plus de 70 ans car son oeuvre, tombée dans le domaine public, devient la prérogative égale de tous, sous respect bien entendu du droit moral de l'auteur qui ne s'épuise jamais.

Exploiter l'image de la Tour Eiffel, dès lors que son auteur est mort depuis plus de 70 ans, ne devrait pas poser de problèmes. Mais attention : le jour, cela se conçoit mais la nuit il faudra tenir compte de la forme originale de sa décoration en éclairages.

Les architectes du Stade de France de l'Arche de la Défense détiennent des droits d'auteur sur leur réalisation. Leur reproduction photographique, communication et commercialisation ne peuvent être faites sans l'autorisation préalable des auteurs du bâtiment.

Toutefois selon la jurisprudence des tribunaux français, la photographie d'une oeuvre d'architecture située dans un lieu public accessible à tous peut être librement représentée, sans autorisation nécessaire du photographe ou des titulaires de leurs droits lorsqu'elle ne constitue pas le sujet principal de la photographie. »

Source : <http://www.educnet.education.fr/echanges/faq.htm>  
Direction de la technologie – Pierre Perez

Pour une autorisation de la publication d'une reproduction ou représentation d'une oeuvre d'architecture protégé, voir le formulaire « Protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : Autorisation du titulaire » en annexe.

Des informations actualisées sur ces droits sont disponibles sur <http://www.educnet.education.fr/juri/photo.htm>

## **6.Publication d'images ou d'illustrations**

La publication d'illustrations ou d'image sur le site du collège doit concerner des images ou illustrations originales (il faut alors informer l'internaute des conditions d'utilisation de ces dernières).

Dans tous les autres cas, cette publication est soumise à la législation sur les droits d'auteur (cf II.) et doit être autorisée par écrit par le titulaire de ces droits (voir le formulaire « Protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : Autorisation du titulaire » en annexe).

## SITE INTERNET DU COLLEGE D'IRACOUBO

<http://www.college-iracoubou.fr>

# Protection de la vie privée, droit d'image : AUTORISATION PERSONNELLE

Madame, monsieur,

Ce document est un formulaire d'autorisation de publication de photographies où figure votre image sur l'un des sites intra ou internet du collège. Il vous informe au préalable sur vos droits. Lisez-le attentivement, et si vous donnez votre accord, complétez le formulaire se trouvant au verso.

### **I. Quelques rappels de la législation**

#### **1. Données à caractère personnel**

Il s'agit là de toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (directement ou indirectement par des éléments spécifiques propres à son identité nominative, physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale).

#### **2. Règle fondamentale**

Toute personne doit donner un accord écrit si des données à caractère personnel la concernant sont publiées sur le web.

#### **3. Publication de photographies de personnes sur le site web de l'établissement**

- La photographie d'une personne constitue une donnée à caractère personnel, assimilée à la notion de vie privée.

- Sa publication sur le web est soumise à l'autorisation de la personne concernée (qui possède un droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image, même si elle est mineure). Si la personne est mineure, outre son propre accord, il est indispensable d'avoir l'autorisation du représentant légal.

- La personne photographiée ne doit pas se trouver atteinte dans le respect de sa vie privée et de son image.

- La publication des photographies prises lors de manifestations culturelles ou sportives ne devrait pas être soumise à autorisation préalable si la personne photographiée s'est volontairement exposée dans un lieu et dans des circonstances qui rendent inévitables la prise et la diffusion de photographies, et si elle n'apparaît pas comme étant le sujet de ces photographies (par exemple, lorsqu'elle fait partie d'un groupe).

#### **4. Références**

Le site educnet (veille juridique) : <http://www.educnet.education.fr/juri/photo.htm>  
<http://www.educnet.education.fr/echanges/faq.htm>

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : <http://www.cnil.fr>

Tournez la page SVP →

## **II. Formulaire d'autorisation**

Je soussigné(e), ....., autorise dans le cadre du respect des dispositions précisées au paragraphe I :

- la publication de photographie(s) me représentant

Sur :  le site internet du collège

un autre système de publication (préciser):

.....

- dans le but précisé dans le cadre ci-dessous :

- pour une durée maximale de publication et de conservation des informations précisée ci-dessous :

.....

- Je reconnais être informé que compte tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées, il est difficile, voire impossible de contrôler l'utilisation de ces informations qui pourrait en être faite par des tiers, mais que l'établissement met en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour minimiser le plus possible ce risque.
- Je suis également informé plus généralement que, selon l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données me concernant. Ainsi, je pourrais m'opposer ultérieurement, le cas échéant, à la publication des photographies autorisées plus haut, en contactant le service responsable de la publication.

Fait à ....., le .....

Lu et approuvé, la personne concernée :

Le Chef d'établissement :

**SITE INTERNET DU COLLEGE D'IRACOUBO**

<http://www.college-iracoubo.fr>

**Protection de la vie privée, droit d'image :  
AUTORISATION PERSONNELLE  
ET PARENTALE**

Madame, monsieur,

Ce document est un formulaire d'autorisation de publication de photographies où figure votre enfant sur l'un des sites intra ou internet du collège. Il vous informe au préalable sur vos droits. Lisez-le attentivement, et si vous donnez votre accord, complétez le formulaire se trouvant au verso.

**I. Quelques rappels de la législation**

**1. Données à caractère personnel**

Il s'agit là de toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (directement ou indirectement par des éléments spécifiques propres à son identité nominative, physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale).

**2. Règle fondamentale**

Toute personne doit donner un accord écrit si des données à caractère personnel la concernant sont publiées sur le web.

**3. Publication de photographies de personnes sur le site web de l'établissement**

- La photographie d'une personne constitue une donnée à caractère personnel, assimilée à la notion de vie privée.
- Sa publication sur le web est soumise à l'autorisation de la personne concernée (qui possède un droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image, même si elle est mineure). Si la personne est mineure, outre son propre accord, il est indispensable d'avoir l'autorisation du représentant légal.
- La personne photographiée ne doit pas se trouver atteinte dans le respect de sa vie privée et de son image.
- La publication des photographies prises lors de manifestations culturelles ou sportives ne devrait pas être soumise à autorisation préalable si la personne photographiée s'est volontairement exposée dans un lieu et dans des circonstances qui rendent inévitables la prise et la diffusion de photographies, et si elle n'apparaît pas comme étant le sujet de ces photographies (par exemple, lorsqu'elle fait partie d'un groupe).

**4. Références**

Le site educnet (veille juridique) : <http://www.educnet.education.fr/juri/photo.htm>  
<http://www.educnet.education.fr/echanges/faq.htm>

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : <http://www.cnil.fr>

Tournez la page SVP →

## **II. Formulaire d'autorisation**

Je soussigné(e), ....., représentant légal de l'élève  
....., autorise dans le cadre du respect des dispositions  
précisées au paragraphe I :

- la publication de photographie(s) me représentant

Sur :  le site internet du collège

un autre système de publication (préciser):

.....

- dans le but précisé dans le cadre ci-dessous :

- pour une durée maximale de publication et de conservation des informations précisée ci-dessous :

.....

- Je reconnais être informé que compte tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées, il est difficile, voire impossible de contrôler l'utilisation de ces informations qui pourrait en être faite par des tiers, mais que l'établissement met en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour minimiser le plus possible ce risque.
- Je suis également informé plus généralement que, selon l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données me concernant (ou concernant mon enfant). Ainsi, je pourrais m'opposer ultérieurement, le cas échéant, à la publication des photographies autorisées plus haut, en contactant le service responsable de la publication.

Fait à ....., le .....

Lu et approuvé, l'élève concerné :

Lu et approuvé, le représentant légal :

Le Chef d'établissement :

**SITE INTERNET DU COLLEGE D'IRACOUBO**  
<http://www.college-iracoubo.fr>

**Protection du droit d'auteur et la la  
propriété intellectuelle :  
AUTORISATION DE PUBLICATION**

Madame, monsieur,

Ce document est un formulaire d'autorisation de publication sur l'un des sites intra ou internet du collège :

- de la reproduction partielle
- de la reproduction totale

de votre oeuvre décrite et sous la forme précisée ci-après :

.....  
.....  
.

Je soussigné(e), ....., autorise le collège d'Iracoubo à publier :

- une reproduction partielle
- la reproduction totale

de l'oeuvre décrite plus haut (sous la forme précisée), sur le site web de l'établissement (<http://www.college-iracoubo.fr>) ou de tout autre site qui pourra remplacer celui-ci, et éventuellement sur son intranet.

Je garantis que je détiens effectivement les droits dans l'oeuvre et m'engage à indemniser l'institution s'il s'avère que d'autres personnes revendiquent des droits sur celle-ci.

Cette autorisation ne vaut que dans la mesure où le site conserve sa finalité d'enseignement. Elle est valable pour la durée suivante :

- illimitée (tant que le site d'établissement existe)
- de ce jour jusque (préciser la date butoir) :

Elle oblige également mes héritiers et ayants droit.

Fait à ....., le .....

Le titulaire des droits sur l'oeuvre :

Le Chef d'établissement :



**SITE INTERNET DU COLLEGE D'IRACOUBO**

<http://www.college-iracoubo.fr>

**Création d'un lien hypertexte  
vers un site web tiers :  
AUTORISATION DU TITULAIRE**

Je soussigné(e), ....., autorise le site web du collège d'Iracoubo (<http://www.college-iracoubo.fr>) ou tout autre site qui pourra remplacer celui-ci et éventuellement son intranet à établir un lien hypertexte (éventuellement « profond \*») vers mon site dénommé : ..... dont l'URL est .....

Je garantis que je détiens effectivement les droits relatifs au nom de domaine et m'engage à indemniser l'institution s'il s'avère que d'autres personnes revendiquent des droits sur le site.

Cette autorisation ne vaut que dans la mesure où le site conserve sa finalité d'enseignement. Elle est valable sans limite de temps autre que la durée pendant laquelle l'établissement maintient un site internet à finalité éducative.

**A NE COMPLETER QU'EN CAS DE NECESSITE :**

Je demande cependant que les conditions de présentation accompagnant ce lien soient les suivantes :

Je suis informé que je dispose d'un droit d'annuler ou de modifier cette autorisation à tout moment et sans motif en contactant le service responsable de la publication.

*(\*) Il s'agit d'un lien pointant directement vers des pages web déterminées sans avoir à naviguer dans le site tiers (donc sans passer par la page d'accueil)*

Fait à ....., le .....

Le titulaire des droits sur le site:

Le Chef d'établissement :

**SITE INTERNET DU COLLEGE D'IRACOUBO**

<http://www.college-iracoubo.fr>

**Responsabilité et gestion de contenu:  
DEMANDE DE STATUT DE REDACTEUR**

Je soussigné(e), ..... , qualité .....  
..... demande à participer à l'élaboration du site web du collège pour la  
rubrique ou sous-rubrique ..... en tant que:

- administrateur restreint
- rédacteur

Je confirme par la présente avoir pris connaissance de la charte de publication Internet du collège d'Iracoubo et m'engage à respecter et faire respecter toutes les mesures prises dans cette charte.

Date:

Signature:

---

Avis du chef d'établissement:

- Favorable
- Défavorable

Signature: